

N°	Description	Localisation
1	fronton de la porte d'entrée encadrement de la baie du 1er étage et lucarne	14 rue de la porte Boulot
2	façade et balcon en bois	10 rue de la porte Boulot
3	façade	10 rue de la porte Boulot
4	encadrement de la porte de grange	6 rue de la porte Boulot
5	fronton de la porte	4 rue de la Bouillante
6	encadrements de la porte et de la baie du 1er étage et petites fenêtres	2 rue de la Bouillante
7	encadrements des baies	8 rue de la Fontaine
8	encadrements des baies	4 rue de la Fontaine
9	encadrements des baies sur les façades de l'ancienne tannerie	12 rue de la Bouillante
10	marronnier	place de la Halle
11	saule	place de la Halle
12	façades sur rue de la partie grange et habitation	5 et 5bis rue de la Chavée
13	façades sur rue	9 rue de la Chavée
14	encadrement de la porte de grange	11 rue de la Chavée
15	encadrement de la porte et impostes des petites fenêtres	2 place des Moines
16	encadrement de la porte du sous-sol	18 place des Moines
17	ensemble de la façade années 30	Place des Moines
18	façade Nord	Ecole des Moines
19	façade Nord	Ecole des Moines
20	4 marronniers les plus proches de la façade Nord	Cour de l'école des Moines
21	encadrement de la porte de grange	Rue de la place des Moines
22	encadrement de la porte de grange	Rue de la place des Moines
23	tour carrée	Rue Jules Ferry
24	tilleul	41 avenue du Général De Gaulle
25	façade sur rue et sur cour	41 avenue du Général De Gaulle
26	les façades de la maison de maître	voie communale de Chanot
27	les façades de la maison de maître	rue de Scarpone
28	ensemble de la chapelle Notre-Dame-des-Airs	au lieu dit les Roches de la chapelle
29	encadrement de la porte de grange	locaux techniques municipaux rue de Scarponne
30	façades des bureaux Milandri et fresques (sauf en cas de pollution d'hydrocarbures dans le sol qui nécessiterait la démolition du bâtiment pour traitement)	Avenue du Général De Gaulle
31	2 ailes de l'école (structure Prouvé)	Rue Jules Ferry

PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET HISTORIQUE

La commune de Dieulouard dispose d'un patrimoine architectural et historique intéressant et de qualité. Elle a donc souhaité prendre des dispositions afin de préserver ce patrimoine contribuant à la qualité du cadre de vie des habitants.

> Par conséquent, dans le PLU, les façades et/ou éléments de façade des constructions principales présentant un intérêt patrimonial sont protégées en application de l'article L123-1-7° du Code de l'Urbanisme.

> Le patrimoine historique, repéré au plan de zonage éch 1/2000° fait également l'objet de prescriptions le protégeant dans le règlement du PLU.

> Le patrimoine vernaculaire (fontaines, lavoirs), repéré au plan de zonage éch 1/2000°, est lui aussi protégé dans le règlement du PLU.

Les éléments protégés (cf. tableau ci-dessous et photographies de la page suivante) sont représentés sur les plans de zonage par le figuré suivant (*).



fronton porte encadrement baie 1er étage et lucarne



2 facade et balcon



3 facade



4



5 fronton porte



6 encadrement porte baie 1er étages et petites fenetr...



7 encadrements baies



8 encadrements baies



9 encadrement baies sur les 3facades de l'ancienne tan...



10 marronnier



11 saule



12 facade grange + habitation



13 facade



14 encadrement porte de grange



15 encadrement et impostes petites fenetres



16 porche porte sous sol



17 facade



18 facade nord ecole des moines



19 facade sud ecole des moines



20 4 marronniers les plus proches de la facade Nord...



21 encadrement porte grange



22 encadrement porte de grange



23 tour



24 tilleul



25 facade sur rue et sur cour



26 facades



27 facades



28 notre dame des airs



29 encadrement porte



30 bureaux milandi



31 lecole